

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>Page</u>
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5 - 6



CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au nom du conseil d'administration de l'Association culturelle de la francophonie manitobaine inc.

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association culturelle de la francophonie manitobaine inc. (ACFM), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, état de l'évolution de l'actif net et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but-lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux (NCOSBL), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de livrer un rapport de l'auditeur

Ashern, MB	204.768.2346	Stonewall, MB	204.467.5566
Birtle, MB	204.842.5301	Winnipeg, MB (St. Boniface)	204.987.4875
Notre-Dame-de-Lourdes, MB	204.248.2557	Winnipeg, MB (St. Norbert)	204.269.7460
Steinbach, MB	204.326.6871		



CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Winnipeg, Manitoba
Le

Talbot et associés
Comptables professionnels agréés

Ashern, MB 204.768.2346
Birtle, MB 204.842.5301
Notre-Dame-de-Lourdes, MB 204.248.2557
Steinbach, MB 204.326.6871

Stonewall, MB 204.467.5566
Winnipeg, MB (St. Boniface) 204.987.4875
Winnipeg, MB (St. Norbert) 204.269.7460

talbotcpa.ca

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC

État de la situation financière

31 mars 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 11 161	\$ 43 565
Comptes débiteurs	7 602	12 742
Sommes à recevoir des agences gouvernementales (TPS)	4 607	3 230
Frais payés d'avance	7 939	-
	<u>\$ 31 309</u>	<u>\$ 59 537</u>
PASSIF ET L'ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	\$ 12 470	\$ 4 200
Produits reportés	9 350	45 848
	<u>21 820</u>	<u>50 048</u>
ACTIF NET	<u>9 489</u>	<u>9 489</u>
	<u>\$ 31 309</u>	<u>\$ 59 537</u>

Approuvé au nom du conseil :

Janine Grift
Gisèle Rondeau

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	\$ 9 489	\$ 9 489
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	-	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	\$ 9 489	\$ 9 489

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Patrimoine Canadien - PALO - Programmation	\$ 218 041	\$ 120 000
Patrimoine Canadien - FCPA	52 200	43 500
Patrimoine Canadien - Janvier le mois de la culture au rural Manitobain	45 000	21 100
Conseil des arts du Manitoba - Fonctionnement	35 000	35 728
Conseil des arts du Manitoba - Durabilité des arts et de la culture	10 700	10 500
Fondation du dialogue	7 000	3 500
Caisse Groupe Financier - Raconte-moi ton patrimoine	5 000	-
Francofonds - Raconte-moi ton patrimoine	3 348	4 672
Cotisations	1 600	1 500
Appui financiers divers	530	500
Patrimoine Canadien - FACC- Raconte-moi ton patrimoine	-	137 800
Patrimoine Canadien - FACC - Lieux-dits	-	10 202
Patrimoine Canadien - FCPA - Supplément COVID	-	8 700
Fédération culturelle canadienne française (FCCP) - projet ateliers	-	6 000
Patrimoine Canadien - PALO - Renforcement de base/relancement	-	5 850
	378 419	409 552
CHARGES		
Adhésions	1 580	2 004
Assurance	1 830	1 777
Distribution de fonds aux comités culturels	29 250	29 200
Déplacements et hébergement	27 149	10 050
Équipement	2 496	455
Événements	14 444	45 143
Fournitures de bureau	6 791	754
Frais bancaires	2 468	1 419
Frais d'audit	5 600	4 211
Frais du site web	8 652	945
Frais informatique	-	10 631
Honoraires	164 405	207 246
Location de salles	-	1 757
Loyer	6 780	6 625
Photocopies et imprimerie	193	-
Publicité et promotion	15 902	13 514
Représentation et réunions	1 833	780
Salaires et avantages sociaux	85 904	70 126
Téléphone et télécopies	2 272	2 458
Timbres et messagerie	870	457
	378 419	409 552
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	\$ -	\$ -

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes débiteurs	5 140	(1 890)
Frais payés d'avance	(7 939)	-
Fournisseurs et charges à payer	8 270	(269)
Produits reportés	(36 498)	35 646
Somme à recevoir des agences gouvernementales	<u>(1 377)</u>	<u>(1 524)</u>
	<u>(32 404)</u>	31 963
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(32 404)	31 963
ENCASISE (DÉFICIT) au début de l'exercice	43 565	11 602
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>\$ 11 161</u>	<u>\$ 43 565</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. ORGANISME

L'Association culturelle de la francophonie manitobaine inc. (ACFM) est un organisme à but non-lucratif incorporé sous l'acte des corporations du Manitoba depuis le 17 février 1986. Comme tel, il est exempt d'impôt sous le paragraphe 149(l) de l'acte de l'impôt sur le revenu, Canada.

L'organisme est porte-parole qui unie les comités culturels de la francophonie du Manitoba rural.

2. CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b. Encaisse

L'encaisse comprend les encaisses et les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins la date d'acquisition.

c. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

d. Constatation des produits

L'organisme applique la méthode de reports pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les diffusions artistiques sont constatées à titre de produits durant la période que l'événement a lieu.

e. Immobilisations

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus sauf les achats d'immobilisations qui sont portés aux dépenses courantes et ne paraissent donc pas au bilan de l'organisme. Au cours de l'année terminée le 31 mars 2023 aucune dépense a été inscrit comme dépense (2022 - 0\$).

ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Conventions et pratiques comptables

f. Évaluation des instruments financiers

L'ACFM évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

L'actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, subvention à recevoir et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la banque à découvert, des fournisseurs et des charges à payer, et les sommes dues à des agences gouvernementales.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'ACFM, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de la coopérative aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2023 .

Risque de taux d'intérêt

L'ACFM est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers de l'encaisse et la dette bancaire.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les comptes clients. L'organisme évalue de façon continue les comptes clients sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

4. BANQUE À DÉCOUVERT

L'organisme a une marge de crédit de 25 000\$, garantie par les comptes et subventions à recevoir de l'organisme et portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière plus 2%, 8.7% au 31 mars 2023 (5% au 31 mars 2022). Les intérêts sont payables mensuellement. Le montant est payable à vue. L'organisme n'utilisait pas sa marge de crédit au 31 mars 2022.

5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'ACFM dépend du Patrimoine canadien et de la Province du Manitoba pour son financement de programmation.